



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 MARS 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce vingt-septième jour du mois de mars 2017, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Madame la conseillère Sandra Gravel  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Est absent :               Monsieur le conseiller André Fournier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Monsieur le directeur des travaux publics et directeur général  
                                  adjoint Martin Careau  
                                  Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2017
4. Lecture des certificats d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 1368-2017, 1369-2017, 1370-2017, 1371-2017, 1372-2017, 1373-2017, 1374-2017, 1375-2017
5. Avis de motion : citation du site patrimonial de l'église
6. Lecture et adoption du Règlement numéro 1381-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 29 400 \$ pour remplacer des ordinateurs des usines de production d'eau potable
7. Remboursement d'une franchise à la Mutuelle des municipalités du Québec
8. Signature d'une quittance avec la Financière Transcapitale inc.
9. Demande de commandite : défi têtes rasées Leucan
10. Versement au club social du Service incendie
11. Embauche d'une adjointe administrative occasionnelle aux Services techniques
12. Autorisation de dépenses : lignage de rues et stationnements
13. Réclamation : 5040, route de Fossambault, unité 154
14. Demande de certificat d'autorisation : travaux de décontamination sous la dalle de l'ancienne caserne
15. Expertise technique : problèmes de condensation au garage municipal
16. Transformation de l'ancienne mairie pour y relocaliser les Services techniques - achat de deux fenêtres
17. Transfert de la petite caisse du Service des travaux publics
18. Transfert de la petite caisse du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
19. Octroi du contrat pour la construction des jeux d'eau
20. Augmentation de budget : projet équipements pour les événements
21. Autorisation d'utilisation du centre Anne-Hébert pour le cyclo-défi
22. Programme de golf scolaire (reporté)
23. Paiement à la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour 2016
24. Concours pour l'engagement des aide-techniques pour le soccer
25. Proposition d'entente biannuelle pour le spectacle pyrotechnique de la fête nationale du Québec 2018-2019
26. Motion de félicitations : opérations de déneigement
27. Motion de félicitations : départ à la retraite de madame Solange Beaumont



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

28. Dépôt de la liste des engagements financiers
29. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
30. Période de questions
31. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de mars est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**175-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y reportant le point 22 et en modifiant le point 5 de façon à ajouter l'adoption d'une résolution suivant l'avis de motion.

**ADOPTÉE**

**176-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**LECTURE DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LES RÈGLEMENTS 1368-2017, 1369-2017, 1370-2017, 1371-2017, 1372-2017, 1373-2017, 1374-2017, 1375-2017**

La greffière adjointe donne lecture des certificats d'enregistrement émis à la suite de la tenue de registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que les règlements numéros 1368-2017, 1369-2017, 1370-2017, 1371-2017, 1372-2017, 1373-2017, 1374-2017 et 1375-2017 fassent l'objet d'un scrutin référendaire.

**AVIS DE MOTION : CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** les pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la *Loi sur le patrimoine culturel*;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à la création d'un conseil local du patrimoine par l'adoption de son règlement 1243-2014;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à la nomination des membres du conseil local du patrimoine par l'adoption de la résolution 148-2014;

**ATTENDU** que la citation du site du cimetière Juchereau-Duchesnay est une action ciblée dans le plan d'action de la Politique culturelle de la Ville à l'intérieur de l'objectif général « Renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté relié à la culture locale » à l'orientation « Préserver et mettre en valeur nos spécificités culturelles et patrimoniales »;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire protéger l'ensemble des éléments religieux que sont l'église, le cimetière et le presbytère au moyen d'une citation d'un site patrimonial tel que prévu dans la *Loi sur le patrimoine culturel*;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement de citation du site de l'église et du cimetière Juchereau-Duchesnay.

Les éléments patrimoniaux caractéristiques du site de l'église et du cimetière Juchereau-Duchesnay réfèrent à la valeur archéologique, architecturale, historique et paysagère :

L'ensemble formé de l'église, du presbytère et du cimetière Juchereau-Duchesnay constitue le noyau villageois et témoigne de l'implantation des premiers arrivants irlandais et canadiens-français;

La mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay et le projet de parc commémoratif de la place de l'Église viennent appuyer la démarche de citation et démontre l'importance que revêt le site au niveau de la mémoire collective;

Les personnages importants liés entre autres à la Seigneurie de Fossambault et à la famille des Taché inhumés dans le cimetière Juchereau-Duchesnay représentent des faits marquants de l'histoire du Québec et du monde culturel, notamment: Antoine Juchereau-Duchesnay, Eugène-Etienne Taché, Oscar Prévost, Hector de Saint-Denys Garneau et Anne Hébert;

Le rôle majeur du site en tant que plaque tournante dans l'histoire et le développement de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en font un lieu identitaire de premier plan;

La proximité de la rivière Jacques-Cartier apporte une dimension de site naturel exceptionnel et ajoute aussi à la valeur historique par les différents aspects de développement qui ont été influencés par celle-ci : voie de déplacement, transport du bois, attrait touristique et de villégiature.

Conformément à la loi, le règlement prendra effet le 29 mai 2017.

Toute personne intéressée à faire des représentations pourra être entendue lors de la séance de consultation du conseil local du patrimoine le 4 mai 2017 à 19 h 30 au centre socioculturel Anne-Hébert.

**177-2017**      **RÉSOLUTION D'INTENTION POUR LE SITE PATRIMONIAL**

**ATTENDU** l'avis de motion donné concernant la citation du site patrimonial de l'église;

**ATTENDU** que le site patrimonial visé comprend l'église, le presbytère et le cimetière;

**ATTENDU** que le cimetière est identifié au plan d'urbanisme de la Ville comme zone à protéger mais que l'église et le presbytère ne le sont pas;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil municipal indique par cette résolution son intention de modifier son plan d'urbanisme afin d'inclure le site patrimonial de l'église comme zone à protéger.

**ADOPTÉE**

**178-2017**      **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1381-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 29 400 \$ POUR REMPLACER DES ORDINATEURS DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de remplacer des ordinateurs des usines de production d'eau potable;

**ATTENDU** que le coût de ces acquisitions est estimé à 29 400 \$;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 29 400 \$ pour en payer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 30 janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1381-2017 lequel ordonne et statue comme suit :

**Règlement numéro 1381-2017**

**ARTICLE 1 ACQUISITION**

Le conseil est autorisé à effectuer le remplacement des ordinateurs des usines de production d'eau potable, le tout comme précisé et estimé au document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 29 400 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe A », les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 29 400 \$, sur une période de cinq ans.

**ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5 EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 27<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER

**ADOPTÉE**

179-2017

**REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE A LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC**

**ATTENDU** le rapport de la greffière adjointe par intérim, madame Roxane Hutton, en date du 24 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement d'un montant de 2 500,00 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec. Il s'agit du montant de la franchise devant être assumée par la Ville à la suite du règlement du dossier 162612-30.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-320-00-995 du budget 2017 après un transfert de 2 458,02 \$ du poste 02-330-00-995 et un transfert de 41,98 \$ du poste 02-415-00-995.

**ADOPTÉE**

180-2017

**SIGNATURE D'UNE QUITTANCE AVEC LA FINANCIÈRE TRANSCAPITALE INC.**

**ATTENDU** que le 23 décembre 2015, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a signifié à la Financière Transcapitale inc. une requête introductive d'instance dans le dossier portant le numéro 200-22-077442-150 pour faire respecter l'entente d'ouverture de rue signée avec Faubourg Sainte-Catherine;

**ATTENDU** que les parties désirent régler le présent litige hors Cour;

**ATTENDU** que les parties en sont venues à un règlement à l'amiable, le tout sans admission de responsabilité;

**ATTENDU** que la Financière Transcapitale inc. versera à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier la somme de 35 000 \$ en capital, intérêts et frais;

**ATTENDU** qu'en considération de ce qui précède, les parties se donnent quittance mutuelle, complète, réciproque, générale et définitive, de même qu'à leur représentant, mandataire, assureur, successeur et ayant droit, de tous les dommages, réclamation et droits d'action résultant en toute ou en partie directement ou indirectement des faits allégués aux procédures et pièces au présent dossier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier la transaction et quittance relative au dossier 200-22-077442-150 (Cour de Québec).

**ADOPTÉE**

181-2017

**DEMANDE DE COMMANDITE : DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN**

**ATTENDU** que le 10 juin 2017 aura lieu, à la caserne incendie de Shannon, le « Défi têtes rasées Leucan de la MRC de La Jacques-Cartier »;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 20 mars 2017;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ au « Défi têtes rasées Leucan de la MRC de La Jacques-Cartier ».

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer ladite somme au poste budgétaire 02-590-01-996, après un transfert de 250 \$ du poste budgétaire 02-110-00-999, 125 \$ du poste budgétaire 02-220-00-310 et 125 \$ du poste budgétaire 02-230-00-310.

**ADOPTÉE**

**182-2017 VERSEMENT AU CLUB SOCIAL DU SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 17 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du montant alloué au Club social du Service de protection contre les incendies, tel que prévu au budget.

Le premier versement, au montant de 1 910 \$, est imputé au poste budgétaire 02-220-00-285 et sera versé dès maintenant.

Le deuxième versement, au montant de 1 140 \$, est imputé au poste budgétaire 02-290-00-285 et sera versé le 15 juillet 2017.

**ADOPTÉE**

**183-2017 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE OCCASIONNELLE AUX SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de madame Carole Julien au poste d'adjointe administrative occasionnelle aux Services techniques afin de remplacer le personnel régulier lors des vacances.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de classer madame Julien à l'échelon 8 de la grille salariale en vigueur.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer la dépense aux postes budgétaires 02-320-09-141 et 02-610-03-141.

**ADOPTÉE**

**184-2017 AUTORISATION DE DÉPENSES : LIGNAGE DE RUES ET STATIONNEMENTS**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 23 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à Entreprises Gonet B.G. inc. relativement aux opérations de lignage de rues.

Les travaux seront exécutés selon les prix unitaires soumis en 2016. Le détail des travaux et les prix unitaires sont présentés à la facture numéro 4355 datée du 16 mai 2016.

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'accorder un contrat à Entreprises Gonet B.G. inc. relativement aux opérations de lignage des stationnements du centre Anne-Hébert et de l'ancienne mairie. Le détail des travaux et les prix unitaires sont présentés au courriel daté du 15 mars 2017.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

Le coût du contrat est établi à 10 599,61 \$, plus taxes. Le paiement sera effectué en fonction des longueurs de ligne réellement exécutées.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-320-00-499.

**ADOPTÉE**

**185-2017 RÉCLAMATION : 5040, ROUTE DE FOSSAMBAULT, UNITÉ 154**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 24 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'autoriser le remboursement d'un montant de 1 925,06 \$ au propriétaire du 5040, route de Fossambault, unité 154;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-415-00-995.

**ADOPTÉE**

**186-2017 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION : TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE CASERNE**

**ATTENDU** que des travaux doivent être effectués afin de décontaminer les sols localisés sous la dalle de l'ancienne caserne située au 7, route de la Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être produite pour la réalisation de ces travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer la demande de certificat d'autorisation, ainsi que tous les documents exigés;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la demande au montant de 3 274 \$.

**ADOPTÉE**

**187-2017 EXPERTISE TECHNIQUE : PROBLÈMES DE CONDENSATION AU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** de mandater la firme Gilles Laflamme architecte inc. pour effectuer une expertise technique relativement aux problèmes de condensation observé au garage municipal. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de services transmise par monsieur Gilles Laflamme, architecte, en date du 13 mars 2017;

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire selon les taux établis à la proposition de service.

Le coût maximal du mandat est établi à 6 000 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1158-2011.

**ADOPTÉE**

**188-2017 TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE MAIRIE POUR Y RELOCALISER LES SERVICES TECHNIQUES - ACHAT DE DEUX FENÊTRES**

**ATTENDU** les travaux de rénovation de l'ancienne mairie afin d'y relocaliser les Services techniques en mai prochain;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 24 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Vitrierie Technique pour la fourniture de deux fenêtres (76 pouces par 45 pouces). Ces dernières sont décrites à la soumission transmise par monsieur Richard Dubé en date du 14 mars 2017. Le coût du contrat est établi à 2 920 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

**ADOPTÉE**

**189-2017 TRANSFERT DE LA PETITE CAISSE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint au Service des travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 23 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le transfert de la petite caisse du Service des travaux publics, de madame Christine Delisle à madame Stéphanie Soucy-Ouellet, nouvellement embauchée à titre d'adjointe administrative au Service des travaux publics, selon la résolution d'embauche numéro 157-2017.

**ADOPTÉE**

**190-2017 TRANSFERT DE LA PETITE CAISSE DU SERVICE SPORTS LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le transfert de la petite caisse de madame Solange Beaumont, au montant de 100 \$, à madame Christine Delisle, nouvelle adjointe administrative au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, selon la résolution d'embauche numéro 64-2017.

**ADOPTÉE**

**191-2017 OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DES JEUX D'EAU**

**ATTENDU** que la Ville a procédé à un appel d'offres pour la construction de jeux d'eau dans le parc du Grand-Héron;

**ATTENDU** que trois entreprises ont déposé des soumissions;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues selon la grille d'évaluation présente dans l'appel d'offres;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour le pôle aquatique au parc du Grand-Héron aux Entreprises Paysagistes JAMO inc. pour un montant de 503 086,35 \$, plus taxes. Pour se conformer à l'appel d'offres, l'entrepreneur doit s'assurer d'avoir un avancement suffisant au 22 juin afin de permettre aux professionnels d'émettre le certificat d'achèvement substantiel des travaux, entre 95 et 100 % d'avancement des travaux.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de rejeter la soumission de l'entreprise Les Mains vertes du paysage pour non-conformité et de retourner l'enveloppe de prix non ouverte au soumissionnaire, selon les modalités prévues dans l'appel d'offres.

**ADOPTÉE**

**192-2017 AUGMENTATION DE BUDGET : PROJET ÉQUIPEMENTS POUR LES ÉVÉNEMENTS**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 17 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense additionnelle de 1 500 \$, plus taxes, pour faire galvaniser des palettes de rangement pour des clôtures.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer cette dépense au projet numéro 2016-0309 prévu pour l'acquisition d'équipements pour les événements, après une appropriation de 1 575 \$ du fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

**ADOPTÉE**

**193-2017 AUTORISATION D'UTILISATION DU CENTRE ANNE-HÉBERT POUR LE CYCLO-DÉFI**

**ATTENDU** que Cyclo-Défi Québec est un organisme à but non lucratif qui organise un tour cycliste dans la région de Portneuf;

**ATTENDU** que les profits de cette activité seront versés à l'Institut Universitaire de Cardiologie et Pneumologie de Québec;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 23 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à permettre, le 10 septembre 2017, la circulation des cyclistes du Cyclo-Défi de Québec sur les rues mentionnées dans leur correspondance du 8 mars 2017, ainsi que l'utilisation de salles au centre socioculturel Anne-Hébert, et ce gratuitement, afin de permettre aux cyclistes de se ravitailler.

Il est entendu que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

**ADOPTÉE**

**194-2017 PAIEMENT À LA CORPORATION NAUTIQUE DE FOSSAMBAULT POUR LE CAMP DE JOUR 2016**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 23 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de 6 015 \$ à la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour de l'été 2016.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-56-417, après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 6 015 \$.

**ADOPTÉE**

**195-2017 CONCOURS POUR L'ENGAGEMENT DES AIDE-TECHNIQUES POUR LE SOCCER**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 23 mars 2017;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'ouverture d'un concours pour l'engagement des aides-techniques et des arbitres pour la saison d'été 2017 de soccer.

**ADOPTÉE**

**196-2017 PROPOSITION D'ENTENTE BIANNUELLE POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE DE LA FÊTE NATIONALE 2018-2019**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 23 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'une entente de deux ans avec Pyromax pyrotechnie inc. pour la fourniture d'un spectacle pyrotechnique pour la Fête nationale de 2018 et de 2019 au coût de 9 936.93 \$ plus taxes par année.

**ADOPTÉE**

**197-2017 MOTION DE FÉLICITATIONS : OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU** que l'hiver 2016-2017 a été caractérisé par des écarts de température très importants en de courts laps de temps;

**ATTENDU** que ceci a rendu la tâche des préposés au déneigement des routes locales encore plus difficile qu'à l'habitude;

**ATTENDU** l'importante tempête qui s'est abattue sur le Québec dans la semaine du 12 mars dernier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que ce conseil adresse ses félicitations à toute l'équipe des cols bleus de la Ville, à leur chef d'équipe, au directeur adjoint aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy et au chef de la division transport, monsieur André Genois, pour la qualité de leur travail dans des circonstances parfois très difficiles, ainsi que pour leur esprit d'équipe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**198-2017 MOTION DE FÉLICITATIONS : DÉPART À LA RETRAITE DE MME SOLANGE BEAUMONT**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 23 mars 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses remerciements et ses vœux de bonne retraite à madame Solange Beaumont. Madame Beaumont a travaillé comme adjointe administrative au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pendant plus de quinze ans. Elle était particulièrement appréciée des citoyens et des organismes pour sa grande disponibilité et son dévouement. Elle s'acquittait de ses tâches avec minutie et professionnalisme. Le conseil veut reconnaître l'apport de madame Beaumont dans l'organisation municipale au cours de toutes ces années.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 mars 2017, laquelle comprend 159 commandes au montant de 223 609,53 \$.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017

---

199-2017      **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2017, laquelle totalise la somme de 30 606,53 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

200-2017      **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du mois de mars.

L'assemblée est levée à 20 h 08.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
PIERRE DOLBEC  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MARS 2017**

---